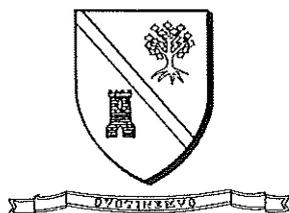


MAIRIE DE SARCEY



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025

Le mardi 21 janvier 2025 à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Daniel MULATON, Ghislaine CARRIER, Mickaël BARDOUX, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Marlène BOURBON, Clarisse FERRIER.

Pouvoirs : D. AUROUSSET à D. MULATON, A. JULLIARD à D. NIORT, H. GOUJON à O. LAROCHE.

Absent : I. FRATELLO.

Secrétaire de séance : D. NIORT

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

M. le Maire dit que l'AMF (association des Maires de France), en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANAF et l'UNCCAS, a fait un appel à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus suite au passage du cyclone Chido. La commune est ainsi invitée à apporter, dans la mesure de ses capacités, son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte à travers une subvention exceptionnelle à La Protection civile ou à la Croix rouge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus par une subvention d'un montant de 502,00 € à La Protection civile,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision

AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES LYONNAIS

M. le Maire expose que les plans de mobilités sont des documents prévus par la loi d'orientation des mobilités de 2019 comme document cadre de la mobilité des personnes et du transport des marchandises. Il doit être compatible notamment avec les documents d'urbanisme (DTA, SCoT), les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

SYTRAL Mobilités, en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités, a la charge d'en élaborer un sur son périmètre. Son conseil d'administration a arrêté un projet de plan de mobilité des territoires lyonnais le 21 novembre 2024 sur lequel les communes et intercommunalités sont invités à émettre un avis dans un délai de 3 mois. Une enquête publique sera ensuite engagée au terme de laquelle le projet, éventuellement modifié sera soumis à approbation.

M. le Maire présente les grandes lignes du projet de plan qui est décliné par territoires (Agglomération lyonnaise, Beaujolais et Ouest lyonnais, entité à laquelle est rattachée la commune de Sarcey) :

- objectif : diminuer au moins par 2 les émissions de polluants et de gaz à effet de serre

- évolution des parts modales dans les déplacements

Territoire	Véhicules légers		Marche à pied		Transports en commun		Vélo	
	2015	2040	2015	2040	2015	2040	2015	2040
SYTRAL	48%	23%	33%	37%	16%	23%	1,4%	16%
Ouest lyonnais	66%	40%	26%	33%	6%	15%	1%	10%

- 4 leviers d'actions pour atteindre ces objectifs :
 - réduire les distances à parcourir, en lien avec l'organisation du territoire ;
 - poursuivre le développement des offres et des services de mobilités ;
 - redéfinir les usages nécessaires de la voiture, notamment en agissant sur l'espace public ;
 - accompagner et encourager les changements de pratiques de mobilité
- Priorités pour l'Ouest Lyonnais
 - offrir des alternatives à l'usage de la voiture solo pour les déplacements en lien avec l'agglomération lyonnaise ;
 - renforcer les offres de transports collectifs et de covoiturage permettant de relier les polarités du territoire et de rejoindre les zones d'emplois ;
 - contribuer au renforcement des centralités par la mise en œuvre d'alternatives confortables et sécurisées en modes actifs ;
 - améliorer l'articulation des réseaux.
- Un réseau cible structurant qui s'appuie sur la RD307 (RN7) et la RD338 : ligne de cars à haut niveau de service (CHNS), ligne de covoiturage, liaison cyclable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable au plan de mobilité des territoires lyonnais assorti des vœux suivants :
 - nécessité de diffuser l'offre de transports collectifs hors agglomération lyonnaise sur les applications mobiles,
 - affirmation de l'intérêt pour développer une offre inter et intra-territoriale en complément de celle vers l'agglomération lyonnaise,
 - enjeu de proposer, hors agglomération lyonnaise, une offre minimale (comme transport à la demande) pour desservir/désenclaver tous les territoires.
- AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU PROJET DE ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

M. le Maire revient sur l'incitation faite aux communes de déclarer des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) au titre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération des énergies renouvelables. À cette fin, le Conseil municipal avait décidé de confier à la CCPA le portage de la concertation de la population, à laquelle le Conseil municipal a soumis des projets de ZAE nR limités au potentiel solaire (thermique comme photovoltaïque) et couvrant l'ensemble du territoire communal en toiture. Seules les ombrières photovoltaïque faisaient l'objet de secteurs localisés.

Le Conseil communautaire a débattu des ZAE nR proposées et tiré le bilan de cette concertation, qui n'a pas fait l'objet d'observations pour les cartes de la commune.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur la validation des ZAE nR de la commune avant qu'elles ne soient soumises au comité régional de l'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de carte communale des ZAE nR annexée à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire, ou son délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISATION DU MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

M. le Maire indique que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, permet au Conseil municipal d'autoriser le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif, à engager, liquider et

mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts (hors restes à réaliser 2023 et remboursement d'emprunts) en dépenses d'investissement au budget 2024 s'élevaient à 612.530,12 € ; le plafond de cette autorisation pour le début d'année 2024 est donc de 153.132,53 €.

M. le Maire propose au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 62.100,00 € pour les dépenses d'investissement suivantes :

- chapitre 21 « Immobilisations corporelles » / article 2131 : 8.000,00 € / article 2181 : 50.000,00 €
- opération 61 « acquisition matériel divers » / article 2156: 4.100,00 €.

Ces dépenses autorisées par anticipation devront être reprises dans le budget primitif. Elles permettront de remplacer une borne incendie, engager les travaux de réfection des courts de tennis et de création d'un ossuaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

(Arrivée de PJ LAURENT)

LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR RÉHABILITATION D'UN IMMEUBLE

M. le Maire rappelle le souhait du Conseil municipal de conduire une réhabilitation de l'ensemble du tènement du 61 rue Centrale permettant à la fois d'offrir de nouveaux logements et d'améliorer le potentiel commercial, avec l'objectif de favoriser l'implantation d'un commerce et l'accueil de nouvelles familles. Il expose le contenu du projet consistant à :

- réaménager l'ensemble du rez-de-chaussée avec une vocation commerciale (103 m²) en améliorant son accessibilité et en intégrant une terrasse (48m²),
- réhabiliter les étages en créant 2 logements, un T1bis (31m²) et un T4 (87m²) avec terrasse,
- aménager 1 logement (32m²) avec terrasse.

M. le Maire indique que le maître d'œuvre a estimé le coût prévisionnel de travaux à 747.362 € HT pour l'offre de base et à 57.860 € HT pour l'ensemble des prestations supplémentaires éventuelles (PSE). La durée prévisionnelle des travaux est de 10 mois.

M. le Maire énonce les 12 lots qui composent le marché de travaux :

N° du lot	Désignation du lot	Nb de PSE
01	Désamiantage - Démolition	0
02	Terrassements - Gros œuvre - Réseaux VRD - Aménagements extérieurs	4
03	Charpente bois - Couverture tuiles - Zinguerie	2
04	Menuiseries extérieures alu vitrées - Volets roulants alu	1
05	Métallerie	0
06	Menuiseries intérieures bois	2
07	Plâtrerie - Isolation - Peinture	3
08	Chapes flottantes - Carrelage - Faïence	1
09	Sols souples	1
10	Enduit de façade	0
11	Plomberie sanitaire - Chauffage - Ventilation	1
12	Électricité - courants forts, courant faibles	1

M. le Maire précise que le marché sera passé selon une procédure adaptée. Les offres seront évaluées selon leur prix pour 40% et leur valeur technique pour 60%.

La consultation sera lancée entre le 27 et le 31 janvier pour une durée d'environ 6 semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à engager la procédure de passation du marché public, dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer et exécuter le marché issu de cette consultation et à contracter les éventuels avenants et modifications de contrat dans le respect du code de la commande publique,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2025, opération 70 « rénovation immeuble épicerie.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ Décisions du Maire

En application de ses délégations, M. le Maire annonce avoir déposé une demande de subvention de 50.000,00 € auprès de l'ANCT sur le dispositif « Soutenir l'installation de commerces multi-services sédentaires ou de commerces ambulants dans des communes rurales. »

M. le Maire communique au Conseil municipal les derniers marchés passés :

- Limiteur de son : 2.991,60 € TTC (Epelec)
- Relampage complémentaire : 1.670,70 € TTC (Epelec)
- Tableau électrique appartement mairie : 1.069,20 € TTC (Epelec)
- Changement carte et capteurs d'une chaudière : 1.967,04 € TTC (Climacool)
- Taille d'arbres : 1.106,40 € (ABR Paysages).

M. le Maire précise que les derniers travaux réalisés dans l'appartement de la mairie vont permettre sa mise en location. Le Conseil municipal convient de fixer le loyer à 790 €.

Il informe le Conseil municipal qu'une plainte sera déposée pour un dépôt sauvage au lieu-dit « Guer ».

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ Enfance / Jeunesse

Delphine NIORT relate que le Club des jeunes a vidé son local, à la suite de la dissolution de l'association.

Le Conseil des jeunes prépare la rando-déchets mais n'a pas de réelle velléité de poursuivre, il faudrait prévoir une démarche de renouvellement. Il va organiser une soirée chandeleur lors de la soirée jeux du 7 février à la maison des associations.

Delphine NIORT nous fait part également d'une action crèche morte le 3 février à 16h30 qui fait suite à la publication d'un décret.

➤ Bâtiments / Vie associative

Ghislaine CARRIER informe le Conseil municipal qu'une nouvelle intrusion a eu lieu à l'ancienne école en début d'année, des portes ont été dégradées.

➤ Affaires scolaires/Espaces publics

Mickaël BARDOUX indique que tout se passe bien à l'école et qu'une commission fleurissement est programmée pour fin janvier.

Il fait part au Conseil municipal d'un don d'un platane murier (sans fruits), qui pourrait être planter vers la salle des fêtes.

➤ Urbanisme/Voirie

DANIEL MULATON rapporte que 2 opérations de salage ont eu lieu pour l'instant : vendredi 30 décembre et samedi 18 janvier. Il indique que des travaux de renforcement du réseau Enedis sont en cours Rue de la Chana et devrait être terminés d'ici mi-février. :

Il informe des autorisations d'urbanisme accordées depuis le dernier conseil :

- rue Centrale : PC accordé pour rénovation d'un bâtiment comprenant un commerce
- impasse du mas : PC accordé pour construction d'une maison individuelle.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Intercommunalités

Ghislaine CARRIER confirme la tenue d'une animation observation des étoiles durant les semaines de l'environnement le samedi 7 mai de 19h30 à 22h30 à la salle des fêtes.

Marlène BOURBON informe qu'un projet sportif de territoire de la CCPA est en cours d'élaboration.

Le diagnostic est en cours et va s'appuyer sur des enquêtes auprès des associations et de la population.

Daniel MULATON fait part de la sollicitation de la CCPA pour désigner un binôme élu/apiculteur pour faire relayer les informations sur le frelon asiatique. Pierre-Jean LAURENT accepte et un apiculteur sera sollicité.

M. le Maire annonce que le prochain conseil communautaire se tiendra le 20 février.

➤ Divers

M. le Maire communique les données de population légale (2022) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 : population municipale : 979 / population totale : 1.003.

Il annonce différentes dates à retenir pour les prochaines semaines:

- samedi 25 janvier à 16h30 : Ste Barbe (Bully)
- mardi 28 janvier : vœux du SYDER
- vendredi 31 janvier : vœux du Sous-Préfet

La séance est levée à 22h45.

Olivier LAROCHE
Maire



Delphine NIORT
Secrétaire de séance

